



Métiers de l'Agriculture

spécialité Productions Horticoles

Niveau 3 - RNCP 2345

Apprentissage

- > Préparation à la vie active par une qualification professionnelle
Ouvrier(-ière) agricole en maraîchage, horticulture, pépinière
- > Poursuite d'études
BPA Travaux des productions horticoles / BP Responsable d'ateliers de productions horticoles / Bac Pro Productions horticoles Certificat de qualification professionnelle

Spécificités de la formation

- ☑ Une **formation en alternance**
- ☑ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ☑ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ☑ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ☑ Des **équipements et matériels professionnels**
- ☑ **Atelier pratique** : serre
- ☑ L'obtention du "**CERTIPHYTO**"





Validation du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel.

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, technologie de l'information, sport, gestes et postures, éducation socioculturelle, sciences économiques, sociales et de gestion.

> Des enseignements complémentaires

- Modules liés aux activités de fonctionnement des exploitations :
 - Organisation du travail
 - Utilisation des matériels et engins
 - Réalisation de travaux d'entretien courants
 - Réalisation des opérations liées à l'irrigation, automatisée ou non
 - Application des produits et traitements
- Module de productions végétales (maraîchage, floriculture et pépinière d'ornement)
- Module permabutte
- UCARE Commercialisation des végétaux (sur le site Angers)

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet
de formation sur 2 ans

12 SEMAINE
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat,
la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers) et sortir de 3^e générale ou technologique
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.